



**PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
Compte-rendu de la réunion du Bureau du 15 février 2018**

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, DAUVILLIERS, LEVY. MM. BOURGEOIS, BOUVARD, CITRON, GUERINET, MAMEAUX, MASSON, PETETIN, ROUSSEAU, TARTINVILLE.

Autres personnalités : Mme GEORJON, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers, M. GUERIN, Conseiller départemental du Loiret, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement.

Absents excusés :

Bureau : MMES CHANTEREAU, FAUTRAT, MM. BRUNEAU, PICARD, POISSON.

Autres personnalités : Mme DUBOIS, Député du Loiret, Mme BESNIER, Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire, Mme REYT, Conseil régional, MM. GAUDET, Conseiller départemental du Loiret, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, M. PAGE, Trésorier de Pithiviers, Mme PALMIERI Conseil départemental du Loiret.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 18 janvier 2018
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale :
 - . Examen des dossiers de demande de subvention
 - . Avenant n°2
- Avis sur le PLU de Boynes
- Programme LEADER : demande de subvention pour le financement du poste de chargé de mission - année 2018
- Guide des producteurs de Pays : demande de subvention LEADER
- SAGE « Etude de caractérisation de l'état quantitatif des ressources en eau du bassin du Fusin - recrutement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
- Préparation du Comité syndical : Débat d'Orientations Budgétaires
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE souhaite la bienvenue à Mme la Sous-préfète et aux élus et excuse MMES DUBOIS et BESNIER, retenues par ailleurs.

Mme BEVIERE donne lecture des pouvoirs reçus :

Mme Marie-Françoise FAUTRAT donne pouvoir à Mme Monique BEVIERE

M. James BRUNEAU donne pouvoir à M. Jean-Claude BOUVARD

M. Michel PICARD donne pouvoir à M. Yves TARTINVILLE.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente indique que la délibération du SAGE « Etude de caractérisation de l'état quantitatif des ressources en eau du bassin du Fusin - recrutement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage » est différée à un prochain Bureau ou sera annulée, en fonction de la décision prise par la CLE.

Il est proposé d'ajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit d'ouvrir une ligne de trésorerie ; ce point ne peut pas attendre le Bureau du mois de mars comme initialement prévu. Les membres du Bureau accepte cet ajout.

Mme BEVIERE passe au premier point à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 18 janvier 2018

Mme BEVIERE rappelle les principaux points à l'ordre du jour du Bureau du 18 janvier : examen des dossiers de demande de subvention pour le Contrat Régional de Solidarité Territoriale, évolution du CRST et préparation de l'avenant n°2, défaillance du mandataire pour la révision du SCoT, démission de Denis THION.

Mme BEVIERE précise qu'aucune remarque n'a été formulée en amont du Bureau. La Présidente ne relève pas d'observation en séance.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention

- Acquisition de matériels pour la gestion différenciée des espaces publics de Chilleurs-aux-Bois, Commune de Chilleurs-aux-Bois.

Des démarches sont engagées au niveau européen (Directive cadre sur l'utilisation durable des pesticides) et au niveau national (plan Ecophyto 2018) pour une réduction de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles. Les collectivités ont un rôle central dans cette utilisation à travers la gestion des espaces publics (parcs, voiries, ...).

Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et de celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux. Dès 2008, la municipalité a décidé d'adhérer à la charte d'engagement des communes « objectif zéro pesticide dans nos villes & villages » (copie convention en pièce jointe). Deux organismes l'ont accompagnée :

- la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles)
- l'association LNE (Loiret Nature Environnement).

Cette démarche zéro pesticide a été réalisée dans un premier temps (années 2008 et 2009) sur la totalité de la commune excepté le cimetière et le terrain de foot.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte interdit l'usage des pesticides par les collectivités pour l'entretien des espaces verts et des voiries.

L'audit des pratiques préconise l'acquisition de matériel adapté (cf. rapport de préconisations de la FREDON) afin de pallier l'interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien :

- 1 broyeur de branches sur batterie
- 1 débroussailleuse à batterie
- 1 désherbeur mécanique par air chaud pulsé.

Une aide financière complémentaire est sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (50%).

Les dépenses éligibles s'élèvent 14 231,20 €.

La subvention régionale demandée est de 4 200,00 €, soit 30 % des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Evolution du Contrat Régional de Solidarité Territoriale

Mme BEVIERE rappelle que la modification du Contrat Régional de Solidarité Territoriale a déjà été abordée au Bureau et au Comité syndical de décembre 2017.

Ne sont présentées ici que les évolutions de la maquette financière.

Mesure 05 « Diversification agricole et développement des circuits alimentaires de proximité ». Il est proposé de basculer les 3 500 € de disponibles sur la mesure 07 « Acquisition de matériels en commun dans le cadre des filières régionales », cette mesure 07 étant aujourd'hui gérée en direct par la Région.

Mesure 05-4 « Projet alimentaire de territoire et système alimentaire territorialisé ». Cette mesure est ajoutée par la Région.

Mesure 07. Cette mesure est close avec une consommation de 101 000 €. Le solde est basculé sur la mesure 05 comme vu précédemment.

Mesure 11 « Itinérance pédestre ». Cette mesure est supprimée par la Région.

Mesure 22 « Equipements sportifs et de loisirs ». Cette mesure est scindée en deux, par la création de la mesure 22-2 « Equipements nautiques ». La dotation initiale de 819 900 € est partagée comme suit : 519 900 € pour la nouvelle mesure 22 et 300 000 € pour la mesure 22-2.

L'enveloppe fongible est augmentée de 10 000 €, basculés depuis la mesure 11, supprimée. La dotation de l'enveloppe fongible est donc de 284 500 €.

La dotation pour l'animation territoriale dédiée au contrat reste à 300 200 €. Elle ne sera mise à jour (maximum de 300 000 €) qu'au moment du bilan à mi-parcours. C'est le cas également de la répartition de l'enveloppe destinée aux actions de fonctionnement, avec un maximum 700 000 € pour la durée du contrat (6 ans au lieu de 5).

Mme BEVIERE commente ensuite le tableau annexe en bas de page, qui précise le montant des crédits à réserver à la Biodiversité, à l'Energie, à A vos ID, au Pôle de Centralité, aux Espaces publics.

Mme BEVIERE précise que le débat de ce jour sera suivi d'une délibération du Comité syndical lors de la séance du 22 mars.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité sur le projet de maquette financière.

Avis sur le PLU de Boynes

Mme BEVIERE passe la parole à Olivier FLORINE, Chef de projets Développement Durable et SCoT, qui commente l'analyse du projet.

Après une présentation rapide de la commune, il aborde les particularités du projet de PLU :

- Les idées forces du projet ;
- Le scénario chiffré de développement de la commune ;
- La consommation foncière ;
- Le zonage du projet de PLU ;
- Les Trames verte et bleue ;
- Les autres capacités d'accueil ;
- Les points de vigilance vis-à-vis du SCoT.

Le projet de développement communal ainsi que les estimations des besoins en logements sont compatibles avec les orientations du SCoT, la commune faisant un réel effort d'intensification du centre-bourg.

Il est donc proposé d'émettre un avis favorable, sous réserve de prendre en compte quelques remarques émises par le PETR et de corriger des erreurs dans le rapport de présentation (voir dossier annexé).

M. TARTINVILLE rappelle que l'avis sur ce PLU se fait sur la base du SCoT actuel (2011) et non pas sur le projet en cours de révision. Il rappelle qu'a priori, il n'y a pas de retard dans le calendrier de révision.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité sur le projet de PLU.

Demande de subvention auprès du programme LEADER pour le financement du poste de chargé de mission – année 2018

Mme BEVIERE donne la parole à M. TARTINVILLE, qui précise que les demandes de subvention pour le poste de l'animateur sont récurrentes depuis 2016. Il relève cependant la difficulté pour les territoires, dans la mesure où aucun versement de la part de l'Etat (ASP) n'a été fait depuis le début du programme.

Cette difficulté est nationale. L'association LEADER France indique que seule la Région Occitanie a vu les premiers versements pour les porteurs de l'animation LEADER et pour les premiers projets individuels. La Collectivité territoriale de Corse est la plus en retard ; les signatures des conventions sont en cours.

La DDT de la Creuse ne souhaite plus instruire les dossiers LEADER. L'instruction revient à la Région Nouvelle Aquitaine, qui a dû recruter du personnel.

Pour le Loiret, le souhait est que la DDT 45 poursuive l'instruction.

Mme la Sous-préfète indique que le système actuel est le plus opérant, car tous les partenaires sont mobilisés. Il n'est pas envisagé de modification du parcours d'instruction.

M. GUERINET précise que ce retard de paiement est également observé sur le dispositif Natura 2000, et plus généralement sur les dossiers UE. Il relève aussi des exigences de plus en plus fortes pour les demandes de solde.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Demande de subvention auprès du programme LEADER pour le financement d'un Guide des producteurs locaux sur le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais

Mme BEVIERE donne la parole à David VOYER, qui précise que ce type de guide a déjà été mis en place par l'agglomération d'Orléans, le Pays Sologne Val Sud et le Pays Gâtinais, mais sous une autre forme.

Il est rappelé l'intérêt de ce guide pour valoriser les productions locales, ce qui donne une image favorable du territoire. Le guide est à mettre en lien avec les autres actions de promotion menées par l'Office de Tourisme du Grand Pithiverais (carte touristique, site internet, applications web, etc.).

David VOYER rappelle que cette action était inscrite dans l'Agenda 21 de Pays.

Mme DALLOT, Présidente du GAL Pithiverais & Gâtinais, indique que le projet a reçu un avis d'opportunité favorable en Comité technique. Il sera présenté au Comité de Programmation le 20 février prochain.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Ouverture d'une ligne de trésorerie

Les délais de versement des subventions étant de plus en plus longs, il convient d'ouvrir une ligne de trésorerie. Mme BEVIERE indique que le PETR a consulté trois établissements bancaires, la Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel. C'est l'offre de ce dernier qui est retenue.

Mme BEVIERE commente le détail de l'offre, calculée sur l'index de référence EURIBOR 3 MOIS MOYENNE 1 MOIS.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Préparation du Comité syndical

- Désignations.

Mme BEVIERE informe le Bureau de la désignation de Mme BARRAULT, Maire d'Ascoux, comme déléguée de la Communauté de communes du Pithiverais.

Pour la Communauté de communes du Pithiverais Gâtinais, 2 délégués sont à désigner.

Mme DAUVILLIERS indique que ces désignations auront lieu la semaine prochaine, lors du conseil communautaire.

- Elections.

Mme BEVIERE précise que l'élection d'un membre du Bureau et d'un Vice-président se tiendra lors du Comité syndical du 22 mars.

Mme la Sous-préfète indique qu'en ce qui concerne le remplacement de M. THION, 1^{er} Vice-président, le PETR a le choix, soit de faire glisser d'un rang les deuxième et troisième Vice-présidents, qui deviennent alors premier et deuxième Vice-président, soit d'élire directement le premier Vice-président.

Mme BEVIERE interroge les élus sur ces deux options.

Mme LEVY fait remarquer que le glissement est plus confortable pour assurer la continuité avec les Vice-présidents actuels.

M. TARTINVILLE précise que dans les faits, il n'y a pas de hiérarchie entre les 3 Vice-présidents.

Le Bureau opte pour le glissement des Vice-présidents actuels et l'élection du troisième Vice-président.

- Débat d'Orientations Budgétaires.

Mme BEVIERE commente les points principaux du rapport de Débat d'Orientations Budgétaires 2018.

. Evolution du périmètre suite au départ des communes du Bellegardois, évolution des statuts du Pays en PETR.

. Le Conseil de développement devient Conseil de Développement Territorial. Les membres restent mobilisés pour les projets du PETR. La Présidente assiste régulièrement aux réunions du Bureau.

. CRST.

Le 4^{ème} contrat signé avec la Région permet de mobiliser 6 310 000 € sur les volets classiques. Avec les enveloppes additionnelles, le contrat s'élevait à 8 985 000 €.

Un premier avenant a été signé en 2017, suite au départ du Bellegardois. Le « manque à gagner » représente environ 700 000 €. Le montant global du CRST passe ainsi à 8 212 000 €.

Mme BEVIERE rappelle que les 678 000 € du THD ne sont pas dédiés spécifiquement au territoire, mais que les fonds sont mutualisés à l'échelle de la Région.

Un second avenant est en cours. La nouvelle version du cadre des CRST a été validée par la Région en décembre 2017.

Les mesures de simplification et les nouveautés ont été précisées et commentées lors du dernier Comité syndical.

Pour rappel, le montant de 8 212 000 € englobe aujourd'hui toutes les mesures du contrat.

La durée du CRST est prolongée d'un an pour passer à 6 ans.

. Agenda 21.

Les projets de l'Agenda 21 se mettent en place progressivement ; le nombre d'actions terminées ou ayant connu un démarrage augmente.

. Contrat Local de Santé.

Les groupes de travail mettent en place les différentes actions du CLS. La plus-value de la mise en réseau est considérée comme importante par les professionnels de santé.

. Schéma de développement économique.

Après la phase d'étude et d'élaboration du schéma de développement, les élus du territoire travaillent à la création d'une cellule d'animation économique sous forme d'entente économique entre les 3 Communautés de communes du PETR.

. GPEC T.

Ce sujet, délicat et peu visible globalement, permet néanmoins de mettre en place des actions concrètes qui augmentent l'employabilité des personnes. La seconde phase se termine fin février. Le Comité de pilotage a souhaité un prolongement de l'animation en 2018-2019. Le PETR doit faire les demandes de subvention correspondantes.

. PCAET.

Cette nouvelle compétence a été transférée au PETR par les EPCI. La phase de diagnostic démarre prochainement. Un programme d'actions doit ensuite être mis en place.

. Contrat de ruralité.

Mme la Sous-préfète indique qu'il n'y a pas de changement dans les thématiques par rapport à l'édition 2017. L'appel à projets 2018 est un peu décalé, vers fin mars-début avril, pour pouvoir intégrer des informations sur la thématique de la fracture numérique. Une réunion sur ce thème, avec le Vice-président du Conseil départemental du Loiret, est programmée courant mars.

. Sources de financement du fonctionnement du PETR.

Mme BEVIERE indique que la prise en charge des frais de fonctionnement diminue progressivement, notamment par rapport aux subventions de la Région Centre-Val de Loire.

Pour le budget 2018, il est envisagé d'augmenter la cotisation, en la portant à 3,25 € au lieu des 3,10 € actuels.

Affaires diverses

- Dates des prochaines réunions.

Le prochain Bureau se tiendra le jeudi 22 mars 2018 à 16h à Bazoches-les-Gallerandes. Il sera suivi d'un Comité syndical qui traitera des comptes administratifs et de gestion 2017 et du budget 2018. Il sera procédé à l'élection d'un membre du Bureau et du Vice-président.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 17h35.

Monique BEVIERE, Présidente